



Fin anticipé d'un contrat militaire

Par **chrritelle**, le 17/01/2011 à 22:13

Bonjour,

mon conjoint est militaire et il a resigné un contrat de 7 ans. Cependant, il se renseigne pour partir avant la fin de son contrat. Existe-t-il des moyens?
Un ami m'a dit que s'il s'inscrivait à un concours de la fonction publique, son contrat prendrait fin. Est-ce vrai?

Merci de me répondre

Par **Domil**, le 17/01/2011 à 22:27

Pourquoi avoir resigné pour 7 ans s'il voulait partir ?
Il doit aller voir son supérieur pour ça, il peut aussi se renseigner auprès de l'assistante sociale aux armées.

Par **Sourire**, le 19/01/2011 à 23:45

Je crois que vous trouverez un début de réponse dans le lien ci-dessous :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2005-270.htm